

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES STAGES

SOL6019 - *Stage 1* (3 crédits) et SOL6009 - *Stage 2* (6 crédits)

Description générale

Les stages de maîtrise du département de sociologie constituent un début d'insertion professionnelle des étudiants qui seront appelés à exercer, suite à leurs études, des fonctions liées à leur formation. Les fonctions qu'exercent les sociologues dans la société sont nombreuses et variées. En conséquence, les stages peuvent prendre des formes différentes reflétant les domaines dans lesquels œuvrent ou désirent œuvrer les étudiants et les méthodologies qu'ils privilégient.

Le Stage 1 (SOL 6019) est un cours de 3 crédits et correspond à environ 22 jours de travail. Le Stage 2 (SOL 6009) est un cours de 6 crédits et correspond à environ 45 jours de travail.

Contenu et activités du stage

Le département est flexible sur les formes que peuvent prendre les stages et sur les milieux dans lesquels ils peuvent se dérouler. Toutefois, certains critères doivent être respectés. *Le travail demandé devrait être un travail de sociologue, c'est-à-dire ne pas demander uniquement des compétences techniques.* Le stage devrait donc permettre d'approfondir des aspects du "métier" de sociologue.

Les stages peuvent demander de la recherche documentaire, un type d'analyse qualitative ou quantitative, la constitution d'un instrument de recherche, la cueillette de données de divers types. Ils peuvent également viser la familiarisation avec un milieu, demander des activités de recherche-intervention. Ils doivent être intégrés à la formation de l'étudiant.e., même si les activités réalisées ne sont pas directement liées à la réalisation de son mémoire.

Selon la résolution adoptée à l'assemblée départementale du 11 mars 2020, « le stage peut être non rémunéré s'il a lieu dans un organisme à but non lucratif et à vocation sociale et communautaire ou si plus de la moitié des heures prévues consistent en de l'observation ou de l'acquisition de compétence. Autrement, le stagiaire devra être rémunéré pour la mise en oeuvre des compétences qu'il a acquises au cours de sa formation ».

Milieux de stage

Les milieux de stage peuvent être très variés. Il peut s'agir d'organisations gouvernementales, parapubliques, privées ou communautaires, de milieux d'enseignement (comme les CEGEP) ou des centres, institutions et équipes de recherche à l'extérieur du département.

Supervision du stage

Les milieux doivent vouloir et pouvoir encadrer le/la stagiaire dans un cadre relativement formel où il y a entente préalable sur ce que le/la stagiaire fera dans le cadre de son stage et sur le produit final qui est attendu. Il doit y avoir un responsable dans le milieu qui a une bonne expérience de l'organisation et qui possède, si possible, une formation de niveau maîtrise. Le stage est aussi supervisé par le professeur responsable des stages, habituellement le responsable des études supérieures au département.

Conditions d'inscription

Pour s'inscrire au SOL6019 - *Stage 1* (3CR) ou au SOL6009- *Stage 2* (6CR), l'étudiant doit :

1. Avoir complété au moins un trimestre de scolarité avec des résultats de B+ ou mieux;
2. Compléter le document « Contrat de stage », obtenir l'accord et la signature du superviseur et du responsable des stages et **remettre le document signé à la TGDE.**

Modalités d'évaluation

L'évaluation sera basée sur 2 documents qui contribueront chacun pour 50% de la note:

1. Un rapport de stage de 8 à 12 pages présentant une description analytique de l'expérience du stage (description de l'organisation et du lieu du stage, tâches, déroulement, rapports avec les autres, connaissances et compétences mises à contribution, observations, apprentissages, etc.) en faisant le lien avec les connaissances acquises durant sa formation académique. *La tenue d'un journal de bord pendant le stage va faciliter la préparation de ce rapport.* Le rapport de stage sera évalué par le responsable des stages au département.
2. Le rapport d'évaluation du stagiaire provenant du superviseur dans l'organisation.